



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois le 5 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 29 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA (à partir du rapport 23/79), Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE jusqu'au rapport 23/78), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Céline VEDRENE est désignée secrétaire de séance.

Rapport n°23/76 - URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR
L'ELARGISSEMENT DE LA RUE ETIENNE GROS
PARCELLES CADASTREES AN N°399 et 417**

Publié le : 6 juillet 2023

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2023

Exécutoire le : 6 juillet 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Un emplacement réservé pour l'élargissement de la rue Etienne Gros à 10 mètres est inscrit au Plan local d'urbanisme de la commune de Chaponost sous le n°39.

A l'occasion d'un dossier de permis de construire sur la parcelle AN n°82, sise 11 rue Etienne Gros (Cf. plan de situation), un accord a été trouvé avec le promoteur, afin que la copropriété du Clos du Lavoir rétrocède à l'euro symbolique à la Commune la bande de terrain concernée par l'emplacement réservé plus un espace complémentaire pour l'aménagement de l'angle de la rue Etienne Gros et du boulevard Pierre-Philippe Reydellet (Cf. plan de géomètre).

La Commune prendra en charge les frais de notaire qui sont liés à la transaction. Elle désignera Me Marie-Anne TACUSSEL, notaire à CHAPONOST (Rhône), pour la rédaction de l'acte authentique.

Il est précisé que cette délibération emporte annulation de la délibération prise en date du 19 décembre 2022, régulièrement enregistrée en préfecture en date du 26 décembre 2022, suite au transfert du dossier de Me SEVE notaire à FRANCHEVILLE, au profit de Me Marie-Anne TACUSSEL, susnommée.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le retrait de la délibération 22/126 du 19 décembre 2022,
- **Approuve** le principe de l'acquisition des parcelles AN n°399 et 417 à l'euro symbolique, étant entendu que la Commune prendra en charge les frais d'acte qui y sont liés,
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de la Commune,
- **Charge** Me Marie-Anne TACUSSEL, notaire à CHAPONOST (Rhône), de la rédaction de l'acte authentique,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ledit acte et tout document s'y rapportant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Céline VEDRENE

